



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **11 juin 2026**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2025
3. Assermentations (dont celle de M. Jean-Marc Duvaud, Municipal de la prochaine législature)
4. A/ Préavis 2026/01 « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2025 »
B/ Rapport de la commission de gestion
5. A/ Préavis 2026/02 « demande de crédit de CHF 25'000.00 pour travaux de réaffectation de la source de Gandou au refuge de la Province »
B/ Rapport de la commission de gestion
6. Communications municipales
7. Divers et propositions individuelles

* * * * *

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 112 membres du Conseil Général, 59 sont présents et 21 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2025

Le PV ne fait pas l'objet de remarques.

Décision : Le PV du 5 décembre 2025 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Le Président profite de rappeler quelques points sur le fonctionnement du Conseil. Une personne demande à être assermentée et devenir membre du Conseil. Il s'agit de :

- Christine Pernet

Le Président passe ensuite à l'assermentation du Municipal, Jean-Marc Duvaud, pour la prochaine législature car il n'avait pas pu être présent lors de l'assermentation officielle faite par la préfète le 26 mai dernier. Après avoir annoncé quelques formalités et procédé aux vérifications des incompatibilités, le Président fait lecture du serment et M. Duvaud s'engage solennellement.

4. Préavis 2026/01 « Rapport de gestion de la municipalité » et « Rapport sur les comptes 2025 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, passe en revue les comptes en parallèle avec le rapport de gestion :

- **Administration** : il y a eu moins de préavis avec pour résultat moins de vacations. Le taux du boursier avait été augmenté pour cette année à 50% pour le passage du plan comptable à MCH2 ainsi que pour le changement du programme informatique.
- **Réceptions, manifestations** : année 2025 plus calme que l'année précédente. La sortie avec les nouveaux citoyens rencontre peu de succès. A réfléchir pour une nouvelle formule.
- **Affaires culturelles** : la participation est de CHF 5.-/hab. pour le fond culturel des communes du Jorat et de CHF 3.-/hab. pour le fond sportif des communes du Jorat. Cela comprend l'entretien du terrain de football à Mézières et le stand de tir des Maraîches.
- **Service informatique** : y figure le préavis 2024/07 pour une demande de crédit de CHF 42'000.--.
- **Finances** : meilleur résultat que budgété avec plus d'entrées d'impôts, et qui sont le principal revenu de la Commune.
- **Péréquation** : retour important de la péréquation 2024 lié aux routes (dépenses thématiques). Avec la nouvelle péréquation, une commune de notre importance ne sera pas perdante.
- **Forêts** : achat de 1'600 plants forestiers et une journée de plantation a été organisée avec la collaboration de la population. Le bostryche est toujours très actif et il n'y a eu aucune vente de bois de feu, car les coupes liées au bostryche étaient déjà trop importantes et le quota était atteint.
- **Domaines et bâtiments** : Les deux classes d'écoles utilisent la grande salle pour la gymnastique, ce qui amène une location supplémentaire non négligeable. Sur les écoles, la rénovation des deux classes y figure. De même pour la maison communale avec la rénovation des balcons.
- **Urbanisme** : facture plus élevée de Gemetris pour les relevés des canalisations. Avec les travaux de la route, il y a eu davantage de relevés en 2025.
- **Routes** : y figure la demande de crédit de CHF 542'000.-- pour la réfection des chemins AF (améliorations foncières).

- **Ordures ménagères** : ce service industriel doit s'autofinancer. Suite à l'augmentation des taxes, le fonds de réserve a pu être alimenté en prévision du changement de la benne compactante, vieillissante.
- **Égouts et épuration** : ce service industriel doit aussi s'autofinancer par les taxes et ne peut pas être financé par les impôts. Pour l'équilibrer, un prélèvement de CHF 17'861.11 a dû être fait sur le fond de réserve qui ne se monte plus qu'à CHF 16'567.18 au 31.12.2025. L'augmentation des taxes en 2026 devrait permettre de le rééquilibrer.
- **Instruction publique** : le nombre d'élèves scolarisés de l'année précédente (89) fait foi pour le calcul de la clé de répartition.
- **Protection civile** : le solde du compte de réserve communal a été soldé. Ce fond est maintenant repris par la PC cantonale qui gère ces demandes de dérogation à l'obligation de construire un abri PC.
- **Sécurité sociale** : Le coût pour 2025 du réseau APERO se monte à CHF 280.--/hab. Actuellement 80 enfants sont sur liste d'attente.
- **Eaux** : ce service industriel est bien équilibré grâce à l'importante vente d'eau à l'AIEJ.
- **Résultat** : excédent de produits de CHF 24'980.29

EVA CHAPPUIS, Présidente de la Commission de gestion, fait part de son rapport. La Commission s'est réunie le 11.05.2026 en présence de la Municipalité, de la secrétaire et du boursier pour la présentation des comptes. La Commission relève que le rapport permet une bonne compréhension des comptes et des différences au budget tout en restant concis. Les frais d'entretien mentionnés au point 17 du préavis viennent en déduction de la facture concernant les terrains de foot du compte 170.352.03. Le dépassement du budget du compte 190.318.02 est expliqué dans le préavis 2024/07. Toutefois, elle note que ce préavis est dépassé d'environ CHF 24'000.--, ce qui représente 50% de plus que le montant accepté par le Conseil. Le dépassement se constitue de frais de formation et l'achat d'un module logiciel supplémentaire. Elle constate un dépassement d'environ CHF 14'000.-- au préavis 2024/10 au compte 352.314.01, ce qui représente un excédent de 20%. La Commission soutient que ces dépenses supplémentaires sont censées mais encourage toutefois à l'avenir, la Municipalité à produire des préavis complémentaires si cela s'avère nécessaire en cas de dépassement conséquent. Par ailleurs, elle remercie la Municipalité d'intégrer au bouclage le suivi détaillé des préavis. Durant ses séances, la Commission a procédé à la vérification et au contrôle de gestion des comptes sur la base des directives en vigueur. La lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes communaux confirme le fait que les comptes remplissent les exigences en vigueur. La fiduciaire Ficogère a contrôlé les comptes sur la base d'un examen succinct et considère les comptes conformément selon les normes en vigueur et a rendu son rapport le 11 mai 2026.

L'excédent de produits pour 2025 s'élève à CHF 24'980.29. En conclusion, la Commission de gestion et des finances remercie la Municipalité et le boursier pour le travail accompli et propose aux membres du Conseil Général d'approuver le rapport de gestion et les comptes tels que présentés.

ROGER STETTLER abonde dans le sens de la remarque de la Commission de gestion pour le suivi des préavis. Il constate que cela n'est pas mentionné sur le rapport de gestion mais que cela figure sur le compte de fonctionnement. Une erreur se trouve sur le préavis du logiciel informatique car celui-ci avait été amendé pour y ajouter la TVA et avait été augmenté à CHF 46'266.80 mais cela n'apparaît pas sur le rapport de gestion. Cela réduit également le dépassement sur ce préavis. Il constate aussi que le remplacement des fenêtres de la maison communale se voit sur les comptes, mais devrait être comptabilisé par une reprise du fonds de réserve de rénovation de la maison communale. Cela n'a pas été fait. Tous les préavis qui sont terminés devraient être mentionnés sur le rapport de gestion avec les détails. Les dépassements devraient nécessiter une communication et être annoncés au Conseil Général.

OLIVIER HÄHNI : les résultats des préavis sont communiqués par oral lors des Conseils. Pour le dépassement du préavis du logiciel informatique, il manquait une licence pour le greffe à la

suite d'une mauvaise compréhension, et il y a l'achat d'un nouveau module supplémentaire pour le compteur des eaux.

ROGER STETTLER revient sur le compte de réserve de la PC. Ce fonds de réserve avait été utilisé pour acheter des lits en 2024 et n'a pas été dissous en 2025. Il y a un décalage d'une année ? Réponse : il s'agit du solde qui n'avait pas pu être utilisé et qui formellement a été clôturé en 2025. Il remercie encore la Municipalité d'indiquer dans le rapport la marge d'autofinancement qui est une information importante et qui permet de donner une visibilité sur les finances communales.

OLIVIER HÄHNI : précise que les finances sont saines et grâce à cela, les petits projets peuvent être autofinancés sans devoir passer par un emprunt.

Décision : Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité.

Le rapport de gestion sur les comptes 2025 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 2026/02 « Demande de crédit de CHF 25'000.00 pour travaux de réaffectation de la source de Gandou au refuge de la Province »

GARY CHERPILLOD, Municipal, présente le préavis en précisant que ce projet a été remis à l'ordre du jour pour donner suite à une demande du Conseil. Pour rappel, un préavis sur le même sujet avait déjà été présenté en 2013, qui avait été refusé. La source appartient pour moitié à la société de laiterie et pour moitié à la Commune. La société de laiterie a donné son accord pour que celle-ci soit utilisée pour l'amener au refuge de la Province.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par FRANK NICOD. La commission s'est réunie en urgence le 09.06.2026. Ce préavis a été étudié et chiffré par la Municipalité. Un bureau de géomètre a prouvé que la pente est suffisante pour alimenter une nouvelle fontaine au refuge de la Province. Le coût des travaux comprend la creuse, la pose d'un tuyau, le rétablissement des drainages rencontrés et le remblayage de la fouille sur une longueur de 650m. Il englobe également la création d'une nouvelle évacuation au canal et la mise en place de l'ancien bassin. La Commission a parcouru à pied le tracé et a constaté que la pente n'est pas uniforme et qu'il existe probablement un plat au milieu du tronçon. Ceci est confirmé pour les courbes de niveau selon le site Géoportail du Canton. La Commission suggère les points suivants :

- de bien vérifier que la conduite soit posée avec une pente sur toute la longueur du tracé et de créer au besoin une surprofondeur de la fouille et d'ajouter une vanne de sortie d'air
- d'augmenter le diamètre du tuyau PE 40 mm proposé dans l'offre par un diamètre supérieur soit 50 mm. en PN 16. Ceci afin de limiter les pertes de charge et de permettre de curer le tuyau en cas de nécessité
- d'utiliser la saignée existante située avant l'escalier menant aux WC pour traverser le chemin bétonné

En résumé, ce projet valorisera le refuge de la Province, permettra aux locataires du refuge de rafraîchir leurs boissons et aux nombreux promeneurs de désaltérer leurs animaux de compagnie. La Commission propose au Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président s'excuse pour avoir tardé à réunir cette commission et la remercie pour sa disponibilité et pour avoir effectué le travail en urgence.

MIREILLE IMMER demande si l'eau est potable ? Réponse : l'eau est non contrôlée. Est-il possible de la faire contrôler ? Oui mais ces analyses coûtent chères. Le Syndic ajoute qu'il

est difficile de contrôler une source car il faudrait la mettre en zone « S » et que cela engendre des coûts.

ROGER STETTLER demande quelle est la pente ? Réponse : 0.3% ce qui est suffisant. Où va être captée cette eau ? Réponse : en bordure du chemin et ne touchera pas d'autre source. Sur quel compte sera comptabilisée cette dépense ? Réponse : sur les refuges.

JEAN-PIERRE MEYER : où se trouve le captage de cette source ? Réponse : à environ 150 mètres au Nord-Est de la fontaine au Marais.

FRANÇOIS NICOD avait fait partie de la commission des « non » en 2013. Cependant il encourage à voter oui mais en respectant les conditions évoquées par la commission comme mettre un tuyau plus gros, ajouter une vanne de sortie d'air pour éviter les bulles etc. Qui sera responsable si l'eau ne coule pas et que se passe-t-il en cas de dépassement du préavis avec le surcoût des tuyaux ? Réponse : la Municipalité est responsable et a pris note des suggestions de la commission. Des offres seront demandées et si le coût devrait vraiment être plus important, la Municipalité reviendra vers le Conseil.

Décision : le préavis 2026/02 est accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 2 abstentions.

6. Communications municipales

LOIC BARDET

Maison communale : deux appartements ont changé de locataires. Un des appartements a été rénové avec des travaux d'entretien assez conséquents car celui-ci n'avait jamais eu de changement de locataire depuis sa construction. Les deux nouveaux locataires sont des personnes de Vulliens.

Grande Salle : un préavis pour moderniser la cuisine sera présenté au conseil d'octobre. Suite au drame de Crans-Montana, les normes de sécurité ont été revues. Les poignées et serrures ont été modifiées sur les portes de secours pour qu'elles puissent être en ouverture rapide en cas de problème. Cependant, la largeur des portes ne correspond pas aux normes pour permettre d'avoir plus de 200 personnes malgré le volume à disposition. Le contrat de location a été modifié avec le nombre de personnes maximum à 200 personnes.

Terrain de football de Vulliens : le FC Jorat-Mézières l'utilise maintenant 2x par semaine pour l'entraînement de ses juniors.

Terrain de football de Mézières : le projet d'agrandissement des vestiaires a été accepté. La Commune de Jorat-Mézières doit encore finaliser ses calculs par rapport aux montants qui seront attribués à chaque commune participante à la convention. Le préavis devra être validé lors des conseils d'octobre par les communes participantes. Jorat-Mézières le validera en dernier soit en décembre.

Boîte à livres : en raison de plusieurs problèmes de déprédation, la décision a été prise de ne plus accepter des jouets et de ne limiter ce local qu'aux livres. A la suite de cette décision, plusieurs personnes ont approché la Municipalité pour proposer leur aide. Le sujet sera repris par la prochaine municipalité.

GARY CHERPILLOD

Forêts : 3 coupes de bois ont été martelées dont une de feuillus. Il y aura de nouveau du bois de feu. En cas d'intérêt, s'adresser au Municipal. Mise à jour du plan de gestion par le

groupement forestier. De plus amples informations seront données quand celui-ci sera terminé.

Eaux claires :

- Le plan directeur PPDE est enfin terminé et il est à disposition pour ceux et celles qui seraient intéressés à le consulter. D'après ce plan, des investissements pour CHF 3.8 mio devront être faits dans les 20 ans.
- Pour l'auto-contrôle, l'OFCO nous contrôle et il y a toujours des points en suspens. La Municipalité a décidé de mandater l'entreprise Miaz et Weisser SA pour régler cet autocontrôle.
- Achat d'un nouveau logiciel, AquaPilet, qui permet de gérer et contrôler les sources.
- Dernières analyses d'eau sont bonnes. Le chlorothalonil n'a pas été réanalysé mais cela sera fait dans le courant de cette année.
- Le couvercle de la source de la Tuayre a été changé pour être aux normes. Cette source a été remise dans le réseau car celle du Crottet n'est plus suffisante au vu des faibles précipitations durant le printemps.

EMB, Épuration Moyenne Broye : le Municipal donne un aperçu de la présentation qui a été faite aux délégués. Les eaux usées de Vulliens descendent en gravitaire sur Moudon via l'AIML et après sont dirigées sur Lucens à la station EMB. Une autre partie passe par l'ancienne STEP de Vulliens qui est une station de pompage maintenant, repoussée jusqu'au Closy à Vucherens et ensuite descendent en gravitaire à Moudon. Le réseau EMB est énorme avec plus de 28 communes et avec beaucoup de réseaux et de ramifications. Les chiffres sont plus élevés que prévu. Une des difficultés de ce chantier est que la STEP de Lucens doit continuer à fonctionner pendant les travaux malgré le fait qu'elle sera doublée voir triplée. En parallèle du chantier, il a fallu créer tout le réseau des conduites et des stations de pompage.

JACQUES DE HALLER demande des informations au sujet des CHF 3 mio mentionnés sur la présentation ? Réponse : cela est réparti en 3 volumes avec les étapes suivantes : 0-5 ans, faire des études pour traiter la Tuayre, introduire la source de Gandou sur le réseau, boucllement au champ de l'Épine entre 2 BH (bornes hydrantes), nouvelle station de pompage au Crottet pour CHF 1.2 mio. 5-10 ans, renforcement de la partie Seppey par le remplacement des conduites qui sont trop petites, création d'un réducteur de pression et ajout de nouvelles BH pour CHF 1.2 mio. 10-20 ans, rénovation du réservoir pour CHF 1.3 mio.

RAPHAËL LANFRANCHI

Déchetterie :

- Les travaux se sont terminés en début d'année. Coût final CHF 146'410.00 y compris avec les imprévus tels que le tunnel sur le compost et les rails sous les bennes. Le préavis voté était de CHF 171'879.00 avec la TVA. La Municipalité a favorisé les entreprises locales, Nicolas Küffer pour les travaux de génie civil et Marc Thonney pour les travaux d'électricité. Merci à toutes ces personnes et un merci également à notre employé communal, Steeve Morel.
- La benne compactante vieillissante tient toujours grâce à des réparations mais l'idée est de la remplacer.
- Il y a toujours trop d'encombrants. La population devrait être plus attentive avec ce qui doit être jeté dans la benne des encombrants.

Constructions : plusieurs projets sont actuellement en cours, à l'étape de la pré-étude pour des nouveaux bâtiments ainsi que des rénovations dans des bâtiments existants.

ROGER STETTLER demande si les subventions du Canton relatives au PACom ont été versées ? Réponse : oui

ERIKA HENRIOUD NICOD remercie et félicite la Municipalité pour la nouvelle déchetterie.

GAËL MANIGLEY

Travaux route du Village : les travaux de finition vont reprendre dès lundi prochain. Fermeture sur demi-chaussée la semaine du 22 juin. La route sera totalement fermée les 6 et 7 juillet pour la pose du tapis définitif. Le marquage sera fait courant août.

Route du Village : le Tour de France féminin passera le 1^{er} août dans notre village et la route sera totalement fermée de 14h à 17h.

Éclairage public : Suite à la faillite de Novacess, un nouveau contrat avec Tridonic a été signé.

Transports publics : les nouveaux horaires CarPostal de 2027 sont en consultation. Aucun changement pour la Commune. Cependant, CarPostal a remarqué qu'il y a très peu de courses comptabilisées le week-end depuis Vulliens et il se pourrait que ces courses soient supprimées pendant les week-ends.

JEAN MAURICE HENZER demande si des annonces ou panneaux publicitaires seront faits lors du passage du TdF féminin le 1^{er} août. Réponse : oui c'est prévu en coordination avec la Jeunesse et la fête nationale. Roger Stettler avise qu'un panneau avec une taleine doit se trouver dans l'abri PC et pourrait être utilisée lors de cette fête.

ROGER STETTLER demande quand les travaux de la pose de la fibre optique vont commencer ? Réponse : en septembre.

OLIVIER HÄHNI

Remercie pour les deux préavis et remercie le boursier pour son travail et les comptes.

Tour de France féminin – 1^{er} août : la montée de Vulliens sera un grand prix de la montagne et l'arrivée de celui-ci se situera vers le virage de la déchetterie. La Jeunesse y tiendra un stand sur la place du Village qui ensuite sera déplacé à la Grande Salle pour continuer les festivités du 1^{er} août.

ASIJ: l'assemblée a eu lieu avec à l'ordre du jour un préavis pour la modification du règlement. Cette modification est en relation avec le transport des enfants. En effet, les communes qui transportent les élèves dans d'autres collèges retouchent de l'argent de la péréquation. Mais comme c'est l'ASIJ qui paie les transports, une partie de cet argent des communes doit être redistribuée à l'ASIJ. Chaque Conseil Général ou Communal devra aussi accepter cette modification du règlement. Sera certainement présenté en octobre par la Municipalité. La Commune n'est pas touchée par ces transports, étant donné que les classes ont été réouvertes à Vulliens, il n'y aura donc ni versement, ni encaissement.

ERIKA HENRIOUD NICOD remercie et félicite la Municipalité pour la bonne tenue des comptes et pour le fait qu'il y a peu de dettes.

7. Divers et propositions individuelles

SARAH NICOD, Présidente de la Jeunesse, annonce le tour de Jeunesse le week-end du 10 au 12 juillet avec un brunch le dimanche matin.

JEAN-PIERRE MEYER félicite chaleureusement les organisateurs de la marche gourmande organisée à l'occasion de la sortie du Conseil.

JEAN MAURICE HENZER fait part d'un nouveau projet appelé « La Taleine de Vulliens » par une présentation PowerPoint. L'idée est d'avoir une œuvre identitaire qui marquerait les esprits. Il a pris contact avec Dominique Andreae, sculpteur à Chesalles-sur-Moudon, qui est un artiste reconnu pour ses grandes sculptures animales. Cette œuvre monumentale de 2.5 mètres, réalisée en métal soudé et représentant une taleine serait érigée au centre du village sur un socle. Le coût serait de CHF 25'000.00 par un appel de fonds. Cette sculpture serait un symbole de fierté locale et un repère visuel. Après un rapide sondage, la majorité de l'assemblée serait favorable à ce projet.

Le Président, YANN PERRET, fait la lecture d'une carte postale reçue à l'attention du Conseil. Il s'agit de l'employé communal, Steeve Morel, en vacances en Guadeloupe qui écrit au Conseil avec humour pour le remercier d'avoir accordé la 5^{ème} semaine de vacances. Le Président adresse également ses remerciements aux organisateurs de la marche gourmande pour la sortie de fin de législature. La journée fut délicieuse et très appréciée par chacun.

Prise de congé des deux Municipaux sortants, Loïc Bardet et Olivier Hähni : Gary Cherpillod prend la parole pour remercier chaleureusement Loïc Bardet, puis Gaël Manigley remercie à son tour chaleureusement le Syndic Olivier Hähni. Sous les applaudissements des membres du Conseil, des cadeaux leurs sont remis. Les deux Municipaux sortants profitent également de prendre congé du Conseil en faisant chacun un discours retraçant leur parcours. Loïc Bardet décrit la fonction de Municipal dans notre village comme une très jolie fonction politique et qu'après 10 ans, il a pris la décision avec regrets de ne pas se représenter comme Municipal en raison de ses nouvelles fonctions à la direction de l'Union Suisse des Paysans et n'ayant plus assez de temps. Il remercie ses collègues pour la bonne ambiance au sein de la Municipalité et remercie également les membres du Conseil. Le Syndic, Olivier Hähni, de son côté, retrace son parcours au sein de la Municipalité durant ces 17.5 années. Il a eu de la chance d'avoir pu participer à des projets majeurs comme celui de la construction de 2 collèges à Servion et à Carrouge et de l'extension du collège de Mézières. Il part avec le sentiment d'avoir pu faire bouger et améliorer la vie dans notre village. Pour cela, il a pu compter sur ses collègues et amis Municipaux mais il est temps de passer la main. Il remercie toutes et tous pour ces bons moments, pour la confiance et ces belles rencontres. Un merci particulier à son épouse pour son soutien pendant toutes ces années.

En guise de conclusion, YANN PERRET remercie chaleureusement Caroline Dutoit pour ses 10 ans de secrétariat du Conseil et qui l'a beaucoup aidé dans ses débuts de présidence avec son expérience. Sous les applaudissements, un cadeau lui est remis.

Pour terminer, il remercie encore la Jeunesse pour la tenue régulière de la buvette et donne rendez-vous à la prochaine législature. Prochains Conseils : 1^{er} octobre 2026 et le 5 décembre 2026.

La séance se termine à 22h15.

YANN PERRET, Président

CAROLINE DUTOIT, secrétaire